

[Introduction]

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **3 (1893)**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

Les lecteurs de l'ancien *Bulletin de la Société suisse de Numismatique* se souviennent sans doute que dans un des derniers numéros de cette publication ⁽¹⁾ j'ai parlé d'une découverte importante de deniers de l'évêché de Genève, qui venait d'être faite près de cette ville, au mont Salève, à quelques pas du sentier du Pas-de-l'Échelle, et qu'après avoir fait l'historique de cette trouvaille et rendu compte d'une manière sommaire et cursive des principaux faits qui s'y rapportaient et des premières déductions qui semblaient en découler, j'annonçais une description plus complète, faite à loisir, de ce trésor. Je tiens aujourd'hui ma promesse.

Le mot trésor est ici parfaitement à sa place : c'en est un, non seulement au point de vue matériel et métallique, car une collection de plusieurs centaines de pièces d'argent trouvées en terre, ayant une valeur vénale considérable, mérite certainement cette appellation ; mais c'est un trésor surtout au point de vue de la science numismatique ; on a trouvé réunies en un nombre étonnant d'exemplaires et de variétés différentes des pièces qui n'étaient jusqu'alors représentées dans quelques médailliers, les unes que par un petit nombre de spécimens, d'autres par un seul ; d'autres enfin étaient absolument

(1) *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, XI^e année, p. 46 et suivantes.

inconnues, non seulement inconnues mais inattendues, c'est-à-dire dont on n'aurait jamais songé à supposer l'existence possible.

Ayant déjà raconté assez longuement dans le *Bulletin* l'histoire de la découverte de notre trésor, je me bornerai maintenant à en résumer les traits principaux en laissant de côté la partie anecdotique de cette curieuse affaire.

La découverte a eu lieu, comme toujours par l'effet du hasard, le 11 août 1892. L'endroit s'appelle dans la contrée la Grotte des Faux-monnayeurs ; c'est une excavation naturelle, probablement agrandie par la main de l'homme, qui se trouve au bas d'une paroi de rochers du mont Salève, commune d'Etrembières, en Savoie, à quelques pas du sentier du Pas-de-l'Échelle qui tend de Veyrier, village genevois, à celui de Monnetier, situé entre les deux Salèves. D'après la tradition, cette grotte aurait été autrefois un repaire de malfaiteurs, ce qui n'a rien que de probable. En cet endroit, il n'y a pas de passage et l'on n'y parvient même qu'avec assez de peine ; on y avait installé l'an dernier une forge provisoire en vue du percement d'un tunnel. La cachette était une simple cavité rectangulaire creusée dans la terre à la profondeur de quelques décimètres, flanquée et couverte de pierres brutes. Il convient de noter que le terrain calcaire, protégé par d'immenses rochers du côté du midi, d'où vient le plus souvent la pluie dans notre région, est extrêmement sec, ce qui a été favorable à la bonne conservation des monnaies, quoiqu'elles ne fussent renfermées dans aucun récipient.

Les pièces trouvées étaient, autant qu'on peut le savoir, au nombre de 1000 à 1200, dont 8 à 900 ont été conservées ; la présente étude porte sur près de 600 exemplaires qui ont passé entre nos mains.

Dans ce nombre il y avait un denier de l'archevêché de Vienne (en Dauphiné) et un de l'évêché de Lausanne ;

ce dernier, postérieur de deux à trois siècles, a dû se trouver là par hasard plus près de la surface ⁽¹⁾. Tout le reste appartient au monnayage de l'évêché de Genève. A ce point de vue, le cas est curieux et voici les réflexions qu'il m'inspirait il y a quinze mois et que je crois devoir reproduire textuellement parce que je n'ai rien à retrancher ni à ajouter à mon appréciation de la première heure : « Presque toujours, pour ne pas dire toujours, « un trésor enfoui en terre ou muré dans un bâtiment, « se compose de pièces de différentes valeurs et provenant de pays différents ; le plus grand nombre des pièces appartiennent à la contrée, petite ou grande, où la trouvaille a eu lieu, d'autres aux souverainetés voisines, d'autres enfin à des pays plus éloignés, et ce sont les moins nombreuses. Pourtant, cela n'est pas constant ; on a vu plusieurs fois, entre autres dans nos environs, des collections de ce genre où dominaient les pièces de pays étrangers assez lointains. Mais, ce que l'on n'a jamais vu, du moins à ma connaissance, c'est une trouvaille composée exclusivement du numéraire d'une seule contrée. S'il était permis d'en conclure quelque chose quant à l'origine du trésor du Pas-de-l'Échelle, je serais tenté de penser que c'était le produit du vol d'une caisse publique, ce qui donnerait raison à la tradition populaire. En effet, à cette époque-là, les particuliers acceptaient et donnaient en paiement des espèces étrangères, d'autant plus qu'alors dans toute la chrétienté occidentale on n'avait que les deniers et les oboles qui ne différaient pas beaucoup en poids et en titre d'un pays à l'autre ; les souverains seuls pouvaient exiger qu'on les payât avec leur propre numéraire..... »

(1) Cette supposition est confirmée par le fait que des recherches et fouilles subséquentes, faites dans le terrain environnant, ont mis au jour, en plusieurs fois, un certain nombre de pièces de différentes époques et de provenances assez variées qui indiquent que cette localité était habitée ou fréquentée au moyen âge.

«..... En second lieu, je remarque qu'il ne se trouve
« que des deniers et pas une seule obole et j'avoue ne
« pas pouvoir m'expliquer ce fait absolument insolite.
« Les oboles étaient beaucoup moins nombreuses que
« les deniers dans la circulation, mais on en trouve cou-
« ramment dans les trésors. Peut-être les considérait-on,
« pour les affaires officielles, comme des quantités né-
« gligeables et ne les acceptait-on pas dans les caisses
« publiques ; peut-être aussi n'en avait-on pas frappé
« depuis longtemps, pour une cause ou pour une autre,
« à l'époque où notre trésor a été confié à la terre. »

Quelle était cette époque ? On ne peut la fixer que d'une manière très approximative. En anticipant sur ce qui sera exposé dans la troisième partie de ce travail, qui traitera des deniers à la légende *Sanctus Petrus*, je puis dire dès à présent que les dernières en date de ces pièces, celles qui sont en grand nombre et à fleur de coin, ont été frappées, selon moi, à une époque où la taille des monnaies d'après le marc de Troyes venait d'être introduite à Genève, c'est-à-dire dans la première moitié du XII^e siècle, probablement plus près de 1150 que de 1100.

Par la découverte du Pas-de-l'Échelle, une lacune très importante du monnayage genevois se trouve comblée, mais dans des circonstances un peu particulières ; nous avons sous les yeux les monuments métalliques eux-mêmes, mais il nous manque les documents écrits pour les classer ; en effet, les pièces dont je vais parler remontent à une époque où les textes font entièrement défaut ; les plus récentes sont certainement antérieures, comme nous venons de le dire, au milieu du XII^e siècle et la première charte qui donne des renseignements, encore bien incomplets, sur le numéraire épiscopal genevois, ne remonte pas plus haut que 1191. L'histoire politique même de notre diocèse à cette époque-là est extrêmement mal connue, en sorte que l'on se meut ici dans les ténèbres et qu'on éprouve la plus grande diffi-

culté à s'orienter et que la plus extrême prudence est nécessaire ; quand notre maître à tous, le regretté Morel-Fatio, a entrepris l'étude des monnaies de l'évêché de Lausanne, il avait au moins quelques textes à sa disposition, pour les parties de cette période qui ont fait l'objet de ses publications ; à combien plus forte raison donc devons-nous hésiter à nous avancer sur un terrain inconnu quand tout document écrit nous manque complètement !

Nous devons donc nous borner à exposer les faits tels qu'ils se présentent. Dans notre communication provisoire de septembre 1892, nous avons émis certaines hypothèses pour expliquer certaines particularités de la découverte faite au Pas-de-l'Échelle ; peut-être avons-nous été trop loin et nous sommes-nous trop hâté et déjà nous avons dû modifier nos vues sur quelques points. Nous voulons donc, cette fois-ci, procéder un peu autrement : sans nous interdire absolument de faire des suppositions sur les circonstances générales, politiques et autres, qui expliqueraient la succession des différents types des deniers qui composent le trésor du Pas-de-l'Échelle, nous les donnerons pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour de simples conjectures qui pourront plus tard être confirmées ou démenties par des découvertes d'autres trésors ou de textes manuscrits ; nous mettons plus d'importance au groupement des pièces elles-mêmes en un certain nombre de catégories établies d'une manière objective ; ce classement pourra être modifié plus tard, en une certaine mesure, mais les traits principaux en resteront parce qu'il aura été fondé sur des faits et non sur des théories. Ce à quoi nous attachons le plus de prix, c'est la constatation des faits eux-mêmes, c'est-à-dire la description consciencieuse des pièces ; nous y avons mis tous nos soins et là au moins nous sommes sûrs de ne pas avoir travaillé en vain parce que ces descriptions auront au moins le mérite de l'exactitude et, quoi qu'il

arrive, pourront toujours servir de matériaux pour des études ultérieures.

Nous croyons donc utile de commencer par expliquer la marche suivie. La première question que nous nous sommes posée, c'a été de savoir jusqu'où il fallait pousser la multiplication des espèces et des variétés, c'est-à-dire jusqu'à quel point deux exemplaires doivent différer pour mériter d'être décrits à part et de porter des numéros différents. Les auteurs varient beaucoup en pareil cas. Pour nous, voici le critère qui nous a guidé : il ne suffit pas que deux pièces, du reste à peu près pareilles, présentent un aspect légèrement différent parce qu'à un exemplaire, la frappe ayant été plus ou moins forte qu'à l'autre, le coup de marteau ayant porté inégalement sur les différents points de la surface, le flan ayant été plus ou moins régulier, etc., tel détail visible sur l'un ne l'est pas sur l'autre, tel jambage semble et est réellement plus long ou plus large, tel trait du dessin ou tel caractère de la légende en touche un autre ou en est séparé par un intervalle; pour nous, il faut que l'examen attentif des deux pièces nous donne la conviction qu'il a été employé pour les frapper deux coins différents, au moins pour une des faces ⁽¹⁾; en outre, il faut que ces différences de coin, constituant des variétés que nous séparons, puissent être indiquées d'une manière précise; nous ne suivrons pas Haller qui, après avoir décrit une pièce, en signale une variété sous le numéro suivant en disant tout bonnement : *etwas in der Gravüre verschieden*, ou Lohner qui dit que telle lettre ou tel chiffre est plus grand que dans la variété précédente; il faut que la différence puisse être exprimée de telle sorte qu'on soit à même de reconnaître la variété qu'on veut déterminer sans qu'on ait les autres en même temps sous les yeux

(1) Nous disons : pour une des faces, parce qu'il arrive souvent, nous le verrons plus loin, qu'à un même avers correspondent deux ou plusieurs revers différents, plus rarement qu'un même revers serve pour plusieurs avers.

et sans l'aide d'une planche. Nous avons donc commencé par distribuer toutes nos pièces en un certain nombre, très considérable, d'espèces ou de variétés, comme l'on voudra, que nous avons numérotées ; après quoi nous avons réparti les variétés en groupes représentant à peu près ce que sont les genres en botanique : nous les avons appelés des types ; puis ces types, nous les avons réunis en un plus petit nombre de classes, et celles-ci à leur tour en trois grandes subdivisions : 1^o deniers au nom de Frédéric ; 2^o deniers sans nom d'évêque — on les appelle anonymes — avec le nom et la tête de saint Maurice, et, 3^o deniers anonymes avec le nom et la tête de saint Pierre.

Toute cette répartition a été faite en ne se basant que sur l'empreinte elle-même, sans tenir compte pour le moment du poids de la monnaie ni de la qualité du métal ; après quoi nous avons passé aux pesées pour voir si les pièces que nous avions réunies à cause de la similitude des légendes ou des figures se ressemblaient aussi au point de vue de la taille : en effet c'est le propre d'une bonne division naturelle de résister à l'épreuve d'un critère autre que celui dont on s'est servi pour l'établir. Nous avons été extrêmement heureux de trouver que les grandes catégories que nous avons établies d'après les légendes, etc., correspondaient en somme avec celles qui étaient basées sur le poids, sauf pourtant deux exceptions qui se sont expliquées plus tard.

Nous avons été plus loin : nous avons cherché si les deniers que nous avons séparés d'après les données concordantes de leurs empreintes et de leurs poids ne se distingueraient pas aussi par leurs titres et nous avons fait faire de nombreux essais. Malheureusement, pour ce faire, force était de s'adresser à des tiers et nous avons le regret de devoir dire que nous avons été entièrement déçu : les résultats qui nous ont été fournis par les personnes que nous avons chargées des essais nous

inspirent si peu de confiance que nous ne pouvons absolument pas nous en servir pour prouver ou chercher à prouver quoi que ce soit ⁽¹⁾.

(1) Depuis longtemps déjà nous étions mécontent des essais que nous faisons faire par des essayeurs-jurés officiels procédant par la méthode de la coupellation; tout en admettant que ces quasi-fonctionnaires ont été institués dans un but tout autre que celui des recherches auxquelles nous nous livrons et que pour les besoins de l'industrie on peut se contenter d'une approximation moindre que s'il s'agit de science, nous avons été frappé de trois circonstances : 1° d'abord des essais de monnaies du moyen âge dont le titre officiel nous était connu par les ordonnances donnaient des titres supérieurs de beaucoup — 100 millièmes et davantage — à ceux que nous nous attendions à trouver : le contraire ne nous eût pas étonné à cause de la tolérance sur le titre (le remède en loi comme on disait) qui en fait était pratiqué au profit des maîtres, c'est-à-dire dans le sens de la diminution de la bonté de l'alliage, étant donné surtout ce que nous savons de la mauvaise foi, allant jusqu'à la criminalité, d'un trop grand nombre des officiers des monnaies; 2° des fragments d'une même pièce essayés par deux maisons différentes également réputées, nous donnaient des différences allant jusqu'à 20 millièmes; enfin, 3° quand nous faisons essayer des monnaies des temps modernes dont le titre devait être connu des personnes que nous employons soit par des essais antérieurs, soit par les ouvrages spéciaux, soit même par la notoriété publique, on nous fournissait le chiffre exact jusqu'au millième, c'est-à-dire le chiffre théorique, tandis que dans la réalité des choses ces pièces-là s'en écartent toujours un peu : c'est ainsi que les pièces de 5 fr. du commencement du siècle ne sont pas à 900 millièmes, mais généralement un peu au-dessous. Mû par ces considérations, nous avons décidé de faire essayer par la voie humide, c'est-à-dire en définitive, analyser un certain nombre de deniers du Pas-de-l'Ecluse parce que nous désirions donner au présent travail toute l'exactitude possible; à cet effet la maison Paul Strœhlin et Cie a mis à notre disposition, avec un empressement très méritoire, un certain nombre de ces pièces dont quelques unes étaient invendables, mais dont les autres, plus de trente, représentaient une valeur marchande de plusieurs centaines de francs. Après renseignements pris nous nous sommes adressé à un chimiste de notre ville qui aurait pu, travaillant sur 40 à 50 centigrammes de métal pour chaque analyse, nous fournir un résultat exact à 1 millième près. Mais quel n'a pas été notre désappointement ! Voici comment les choses se sont passées et nous ne croyons pas abuser de l'attention et de la patience du lecteur, mais au contraire faire quelque chose d'utile et d'instructif en racontant par le menu nos tribulations.

En même temps que nous remettions à notre chimiste les pièces choisies nous en coupons un certain nombre dont une moitié lui était livrée et le reste partagé en deux fragments pour être essayé par les méthodes usuelles par quelques maisons de Genève et d'autres villes suisses : notre but n'était pas tant de contrôler le travail du chimiste que de nous faire une idée de l'exactitude que l'on peut attendre des essayeurs-jurés en comparant leurs chiffres avec ceux des essais par voie humide présumés exacts. Voici le tableau de ces opérations. Nous prions de vouloir bien remarquer que les numéros ci-dessous ne sont pas ceux que les pièces porteront dans notre description détaillée des espèces, mais ceux, allant de 1 à 36, des pièces sacrifiées :

Numéro	Essayeur A	Essayeur B	Essayeur C	Voie humide
34	—	620	614	659
35	635	651	—	865
36	700	—	688	735

Tout compte fait cela n'allait pas encore trop mal pour les nos 34 et 36 : les résultats obtenus par les essayeurs-jurés concordaient entre eux d'une manière acceptable et si leur moyenne était sensiblement inférieure au chiffre donné par la voie humide, nous pensions que cela tenait à des raisons techniques, inhérentes aux procédés employés, que nous ne connaissions pas et sur lesquelles nous nous réservions de nous renseigner une fois auprès de personnes compétentes. Mais pour le n° 35 l'écart était par trop fort et en présence de l'accord remarquable entre MM. A et B nous nous demandâmes s'il ne s'était pas glissé un lapsus calami dans le relevé des nombres faits par le chimiste et s'il ne fallait pas lire 665. Nous l'interpellâmes donc à ce sujet et il voulut bien nous répondre qu'en effet ce n'était pas 865 (exactement 864,84 que portait son bordereau) mais 673,32 qu'il fallait lire et que l'erreur s'était produite en dictant les chiffres. Cette réponse ne me satisfaisait qu'à moitié parce que l'erreur portait sur tous les chiffres du nombre et sur les décimales et qu'il ne se trouvait dans tout le bordereau aucune valeur qui eût pu être dictée à la place de celle qu'il fallait; je fis remarquer que puisqu'il se trouvait une erreur de cette importance pour une des pièces il pouvait fort bien s'en être glissé d'autres, du même genre, pour d'autres numéros, sur quoi le chimiste m'assura qu'il avait vérifié les autres chiffres d'après ses registres au reçu de

Maintenant entrons en matière. Pour les descriptions qui vont suivre, je me suis demandé s'il convenait, pour rendre les différentes formes des lettres, d'employer une grande variété de caractères d'imprimerie, outre ceux qui se trouvent dans toute typographie bien montée, notre société en possède un très grand nombre. Mais il y aurait eu à procéder ainsi une affectation d'exactitude qui aurait été démentie par l'imperfection du résultat obtenu; même en mettant à profit toutes les ressources typographiques disponibles, même en faisant fondre des caractères spéciaux, jamais on ne serait arrivé à représenter l'infinie variété des lettres de ces légendes : elles

ma réclamation et qu'il pouvait en garantir l'exactitude absolue, qu'en particulier le titre du n° 21 lui ayant semblé bien bas, il avait recommencé ses calculs et même fait pour cette pièce un second essai qui concordait parfaitement avec le premier et donnait 475,47. (J'ouvre ici une parenthèse pour constater que les quelques centigrammes de ce n° 21 qui restaient après les deux essais par la voie humide ont été remis à l'essayeur-juré fédéral C qui les a trouvés à 490 millièmes, c'est-à-dire que la divergence était en sens inverse de ce qui était arrivé pour les n° 34 et 36.) Je répliquai que pour une pièce du moyen âge un titre beaucoup plus bas que pour des monnaies semblables n'a rien d'étonnant pour le connaisseur et que celui-là ne m'avait pas surpris, moins encore inquiété, mais que je trouvais extraordinaire et par conséquent suspect le titre du n° 25 indiqué à 883 millièmes. Mon interlocuteur me répliqua que lui aussi avait été étonné de ce titre élevé mais qu'il était sûr de ne pas s'être trompé et, pour preuve de son assurance, il m'offrit d'essayer à nouveau ce qui restait de la pièce; il y avait coupé quatre segments et m'avait rendu le milieu formant un rectangle irrégulier. Comme ce dernier ainsi mutilé pesait encore 80 et quelques centigrammes, il fut convenu qu'il serait partagé en deux et servirait à deux essais distincts. Cela fut fait et j'appris le lendemain que le titre définitif de cette malheureuse pièce était évalué à 612,88 par le chimiste qui le donnait cette fois pour « absolument certain » et qui expliquait la divergence entre le premier essai et les deux suivants par le manque d'homogénéité dans la constitution de la pièce. Malgré cela, pour aller jusqu'au bout, je demandai au chimiste de vouloir bien m'indiquer les chiffres, résultant du 2^{me} et du 3^{me} essai, qui, combinés avec le premier, lui avaient permis de calculer une moyenne de 613 millièmes. C'était, me fut-il dit, 456,07 pour l'un et 499,20 pour l'autre. Or, je le demande à quiconque a la moindre notion de ces sortes de choses, n'est-il pas absolument invraisemblable qu'une même pièce donne dans ses différentes parties de titres allant presque du simple au double, soit de 456 à 883 ? Cela paraît impossible.

Après cela, pour en avoir le cœur net, nous avons soumis la question à un essayeur-juré d'un autre canton, d'une grande expérience, en qui nous avons toute confiance et qui s'intéresse à ces choses-là parce qu'il est aussi collectionneur et numismate : il nous écrit ce qui suit : « Ces différences de titre d'une pièce à l'autre sont bien naturelles, car à « cette époque on ne savait pas allier les métaux assez bien pour obtenir un mélange « homogène. Il est probable qu'on se servait de lingots mal mélangés, de sorte que dans « une même émission on peut trouver des titres différents. Jusqu'où peuvent aller ces « différences ? C'est bien difficile à dire, mais je ne crois pas que cela puisse dépasser « 20 millièmes. En tout cas, je n'admets pas, pour ma part, que la même monnaie puisse « donner des titres différents. »

Et voilà pourquoi, à notre grand regret, nous ne pouvons pas indiquer le titre des deniers de Frédéric. Mais, nous dira-t-on peut-être, qu'est-ce que tout cela peut bien nous faire et qu'est-ce que cela prouve ? Tout bonnement que vous êtes mal tombé, et pas autre chose. — C'est vrai : mais ce qui nous est arrivé aurait pu arriver à tout autre et c'est en cela que l'histoire de notre mésaventure présente un intérêt général : elle montre qu'on ne peut pas se fier aveuglément à des essais de titres, qu'on doit même beaucoup s'en défier, et que les conclusions qu'on échaufarde, souvent de la manière la plus ingénieuse et la plus savante, sur cette base incertaine sont bien caduques si elles ne sont pas étayées par des considérations d'un autre ordre.

vont par des transitions insensibles depuis les formes les plus correctes, semblables à celles de notre temps ou de la belle époque romaine, jusqu'aux formes les plus invraisemblables, les plus hétéroclites. Du reste les planches sont destinées précisément à suppléer à l'insuffisance inévitable des descriptions et je suis heureux de pouvoir illustrer le travail de nombreuses figures qui font le plus grand honneur à leur auteur, M. A.-St.-Van Muyden : ce dessinateur unit à une habileté consommée et à un sens artistique très réel des connaissances numismatiques qui en font un collaborateur précieux pour des travaux de ce genre. Je me suis donc borné à distinguer les E lunaires des E carrés et à indiquer les S retournées, et ce seulement pour éviter des répétitions fastidieuses. De même pour les légendes rétrogrades : je n'ai pas cherché à rendre dans le texte l'aspect particulier des lettres retournées et je les ai mises simplement, avec leurs formes normales, dans l'ordre où on les lit sur la pièce, c'est-à-dire en sens inverse de celui qu'elles devraient occuper ⁽¹⁾.

Nous avons donc des deniers au nom de Frédéric, d'autres sans nom d'évêque avec la mention du patron du diocèse, d'abord saint Maurice, puis saint Pierre ; de là trois grandes subdivisions de notre sujet. L'ordre dans lequel nous les énumérons est aussi celui de leur succession chronologique : cela est si évident que je croirais faire injure aux lecteurs en leur faisant perdre leur temps et en perdant le mien à le leur démontrer.

(1) Je note expressément, de peur d'être accusé d'inexactitude, que quand par exemple une S est indiquée comme retournée dans la description d'une légende rétrograde, c'est qu'elle l'est par rapport aux autres caractères ; par conséquent elle doit être vue dans une position normale dans la planche, et l'inverse.